

Cours de Droit : Propriété intellectuelle et industrielle, outils stratégiques pour les entreprises

Romain Tissier, Gary Guyot, Alexandre Farnier, Yoni Levy

Janvier 2017

1 Introduction

1.1 A quoi ça sert ? Quel est la finalité

La première notion est la protection.

2 Les enjeux de la propriété Intellectuelle

Le but est de rentabiliser : monopole pour un retour sur investissement.

Accroître la valeur de son entreprise : valorisation financière et comptable, et valorisation de son image.

Organiser les relations concurrentielles : avoir un pouvoir de négociation sur des franchises des licences, cessions, ...

On peut faire le parallèle avec une propriété immobilière, il: s'agit quand on innove d'avoir quelque chose de nouveau, c'est une possibilité qui est donnée par la loi, de devenir propriétaire de ce que l'on a créé, ce que l'on a apporté à l'état de l'art, propriété immatérielle On propose le produit sur le marché, comment on fait en sorte que les concurrents ne pique pas mes investissements. Un peu comme quand on est proprio d'un terrain. : on peut cultiver tout seul ce terrain: on peut avoir le monopole, on peut engager des poursuites contre les squatters.

En propriété on parle de plagiat, de contrefaçon. Si quelqu'un utilise mon produit, mon service, sans mon consentement on peut agir premièrement à l'amiable et par la suite via la justice et évidemment faire condamner.

Médiation, arbitrage, négociations rentabilité: transformer en valeur comptable et financière

Quel est la valeur des entreprises. C'est son patrimoine, qui est d'ailleurs de plus en plus immatériel. (certains économistes sont inquiets, comment peut on juger la valeur de l'immatériel) dedans il y a tout ce qui concerne la propriété intellectuelle, marques, droits d'auteur... -; Loi du marché NOPE

Déposer une marque permet de créer un service. S'il n'y pas de marque on ne peut pas faire de manipulation comptable et financière. Mais attention Rien est obligatoire

La marque peut être source de revenu (concept de location), ça s'appelle : Licences qui est équivalent de location (Licence = contrat qui entraîne une redevance, soit une possible source de revenus)

Même de rien s'est accroître la valeur

Remarque: On ne peut pas protéger une idée. Sauf si droit de propriété industrielle. On ne peut protéger que les outils de mise en oeuvre.

La protection vient du monopole,

Exemple: une crème anti ride est toujours breveté. -; devient une histoire de marketing. Même pour nous à titre personnel : aux mines, des étudiants dépose des brevets, (publication sur projet qu'ils mènent : bien dans le CV)

"Je dis pas que les brevets de l'UL sont nuls, mais ceux des mines ..."

Ce sont plus des outils de négociation: organiser les relations concurrentielles, c'est un outil qui permet de devenir plus fort

Aujourd'hui il y a une techno et des milliers de brevet: exemple 4G: 4 à 5 mille brevets principaux qui appartiennent à plusieurs acteurs.

On perfectionne la techno, le consommateur s'en va la race. -; il se battent en justice,

Ce sont des licences croisées, c'est coûteux, les brevets sont rapidement obsolètes, généralement, il n'y a pas de poursuite "je le fais, tu le fais".

On peut éventuellement s'échanger des royalties. Les brevets sont aussi un brevet fiscale. La propriété intellectuelle est donc aussi un outil d'optimisation fiscale

Patent pool genre de SACEM pour les brevets.

Patent = brevet en anglais: Procès = communication, pour bourse, pour client, pas vraiment du juridique pur.

On était plutôt sur les enjeux je créer, je m'approprie;

Attention il y a l'inverse: "est ce que j'ai le droit de" d'utiliser un nom, baptiser produits, c'est un problème de liberté d'exploitation.

Tout les brevets du monde sont disponibles librement sur ESPACENET dans la version WorldWide Les brevets sont des sources d'information (veille stratégique et concurrentielle), c'est de l'information grise. Dès que c'est déposer on peut pas dire "je ne savais pas". Qu'est-ce que mes concurrent fabriquent? Sur quel axe est leur R&D. C'est légal de consulté mais ce n'est pas facile. Surveillance état de la technique, technologie concurrente ... Dans des stratégies élaboré, on fait des dépôts "leurres". Exemple: Toyota moteur céramique ? WTF?! En réalité ils misaient sur moteur hybride etc.

Brevet: outil de RH, au départ de toute innovation (tout du moins pour l'instant), ce n'est pas l'université de lorraine qui innove, Les salariés qui trouvent on droit à des bonus.

La propriété intellectuelle doit partir d'une personne physique. D'un point de vu technique: que va on faire des innovation créer par intelligence artificielle.

La PI est l'ensemble des outils. elle se subdivise en deux branche

- droit auteur et droit voisin (création littéraire et artistiques, design, logiciel)
- la propriété industrielle (création industrielle) * marque (dénomination sociale, enseigne, nom commerciaux... * Le brevet (certificat d'obtention végétal, topographie de semi-conducteurs, savoir faire secret, droit de possession personnel antérieur, droit des BDs.

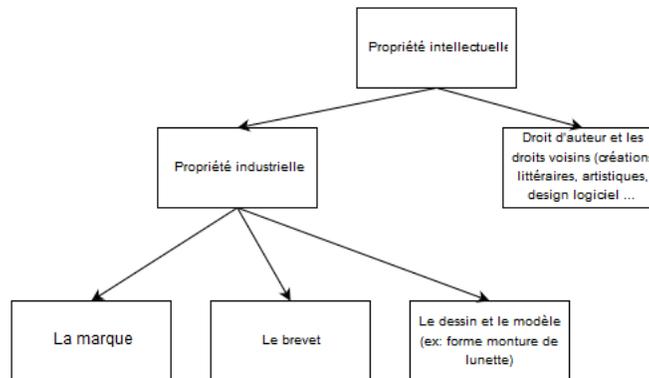


Figure 1: Schéma de la propriété intellectuelle

Quand on rentre dans des objets complexe comme un smartphone, il y a énormément de brevet.

Droit d'auteur : dans le cadre de l'entreprise, on est concerné par le droit auteur, il s'applique aussi argumentaire technique, commerciaux, notice d'utilisation. (vidéo, photo, design industriel...)

Comment on acquiert le droit d'auteur ? On fait des dépôts, on en vie bien ? Le droit d'auteur c'est pas comme les antibiotiques, c'est automatique ! :D Il naît à la création

Le problème, quand il y a un enjeu, on a intérêt à prendre DATE. Car il n' a pas de dépôts. Le plus simple c'est l'enveloppe Soleau : notaire, huissier, société... Pour les création dite logiciel c'est INPI, mais aussi en version électronique, on utilise souvent des sociétés d'auteurs. Agence pour la protection des programmes. Nos clients: généralement on nous demande un dépôt

L'APP, contrat d'entiercement, si l'entreprise disparaît, pour assurer la maintenance etc... Elle demande le dépôt des codes sources à l'application avec des conditions particulières.

Une autre agence est Logitas.

Droit patrimoniaux: donne lieu à un échange financier en principe à l'auteur. durée 70 post-mortem.

Sujet droit auteur: code source, code objet, spécification détaillées et matériaux de conception, architecture, documentation technique.

Attention algo ... what else ?

Attention, ce n'est pas parce que l'on paie, que l'on récupère les droits d'auteur. Sauf dans le cas du logiciel. Attention, notamment au logiciel libre: il faut toujours se référer au contrat.

3 droits en propriété industrielle exemple SEGWAY:

-i designe carrosserie, esthétique -i marque déposé (monopole dans le domaine des véhicules) -i brevet international: document de 1 à 1000 pages. et les pays qui sont concernés.

La marque dépend d'un territoire, pendant 10 ans, renouvelable indéfiniment. Généralement, uniquement déposé dans le domaine de spécialité. Attention, l'usage ne confère pas de droit.

En France 210 euro de protection, Europe 900 euro.

Les brevets: cela coûte cher, car demande des spécialistes, honoraires importants.

Remarque: la contrefaçon ne se limite pas à la ressemblance

Le critère est le risque de confusion.

Plus compliqué : les designs techniques.

2.1 BREVET

Tout ce qui n'est pas brevetable : Si nouveau, implique une activité inventive et susceptible d'application industrielle

Exclusion de brevetabilité: - les découvertes scientifiques, méthode mathématique - création esthétique (droit d'auteur) - méthode dans l'exercice d'activités intellectuelles - programmes d'ordinateurs

Problème: on est souvent à la frontière de tout cela. On sait pas trop si c'est brevetable ou pas. En revanche c'est toujours protégeable !

C'est souvent une question de rédaction du brevet: si on a un logiciel pour gérer les notes des 3As. -i ce n'est pas brevetable, cela relève du droit d'auteur.

Pour tous les logiciels qui interviennent dans une chaîne technique: traitement image, pilotage chaîne de montage... S'il y a une relation technique, on peut déposer un brevet.

Question: Est ce qu'il est nécessaire d'investir dans un brevet ?

Il faudra trouver un bon rédacteur de brevet: un service de brevet, cabinet de conseil en propriété industrielle (compétence technique et juridique).

Le brevet a aussi une étendue géographique;

Si on n'est pas dans les exclusions: Attention il faut une nouveauté: il faut que l'invention n'est jamais été décrite, y compris par l'inventeur lui même: pas de publication, pas de commercialisation avant le dépôt. En tant que étudiant: stage, prudent sur ce qui est dans le rapport de stage: attention à ne pas divulguer. Quelquefois dans une thèse, ou stage, on soutient à 8 clos. On peut faire annuler un brevet. Ex: soutenance de thèse avant le brevet -i brevet annulé.

Il y a toujours une recherche d'antériorité qui est réalisée. Office européen des brevets à la Hayes.

C'est de plus en plus rare que l'inventeur soit seul, c'est maintenant de l'innovation collaborative. (pôle de compétitivité)

Attention à ne pas divulguer des éléments sans accord de confidentialité. Accord sur la propriété des résultats.

S'il n'y a pas d'activité inventive dans un produit, on ne peut pas la faire breveter. Exemple du crayon-gomme car le crayon et la gomme existent déjà et la fusion des deux n'ajoute rien de plus comme fonction.

Exemple de fail: - packaging : brevet system de packaging pour ouvrir emballage preservatif avec une seule main, ca a été breveté ! - déposé trop top : son segment de clientèle principal est l'agro-alimentaire: FAIL !

Le brevet permet une utilisation exclusive de son produit pendant une durée de 20 ans (en payant tous les ans). Le brevet sera diffusé légalement 18 mois après son dépôt.

Attention : brevet est publique, perte du secret.

Sur les DBs: - au sens du droit : ensemble de donnée collecté et organisé.
- les données peuvent relever du droit d'auteur. (commentaire sur hôtel... etc)
- Dans les condition général: celui qui rédige le commentaire cède ses droit. -
L'organisation elle même des données : il faut prouver que c'est nous qui avons investie dans la BD et quand on collecte dans les CGU on explicite les droits d'auteurs.

-; ex notice IKEA: c'est une base de donnée mais les données elle-même relève du droit d'auteur. -; mais on peut prouver l'avantage de notre BD (traçabilité)
-;

3 Sources

- Powerpoint au format PDF
- ESPACENET dans la version WorldWide